Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250925-D2025-263-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/09/2025

DÉCISION

CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC N°2025/23 RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE, CORRECTIVE ET DEPANNAGE DES ASCENSEURS ET ELEVATEURS POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE (EPMR) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

1.1 Marchés publics

GS/FG/DM/OB/DJ/CN/CP/EG
N°D2025-263

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique, et notamment les articles L2123-1 et suivants et R2123-1 et suivants,*
Vu *le 6b de la délibération n°CC023-078 du Conseil communautaire portant modification de la délégation accordée au Président en matière de commande publique et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de de fournitures et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *le rapport d'analyse des offres,*
Vu *le projet de contrat,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit réaliser la maintenance préventive et corrective, et le dépannage de ses 14 ascenseurs et ses 3 élévateurs pour personne à mobilité réduite (EPMR) répartis sur ses sites,
Considérant qu'une consultation a été engagée le 12 mai 2025 pour confier la maintenance préventive et corrective et, de dépannage des ascenseurs et EPMR de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Considérant que compte tenu de son montant maximum inférieur à 221 000,00 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte,
Considérant qu'à l'issue du délai de consultation, quatre offres ont été réceptionnées,
Considérant qu'après analyse des offres et conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée, réunie le 1er septembre 2025 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché n°2025/23 à la société SCHINDLER qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché n°2025/23 ayant pour objet la maintenance préventive et corrective, et le dépannage des ascenseurs et élévateurs pour personne à mobilité réduite (EPMR) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux avec la société SCHINLER sous la forme d'un marché composite conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 10 568,81 € HT et pour partie sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 25 000 € HT et pour une durée de un an reconductible trois fois un an tacitement.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société SCHINDLER.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 25/09/2025

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 25/09/2025

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR